

Pollution aux hydrocarbures à Boissy-sans-Avoir

Une pollution aux hydrocarbures est survenue dimanche 24 février 2019 à 22h30 suite à une rupture du pipeline francilien appartenant à la société Total à hauteur de Boissy-sans-Avoir et d'Autouillet. Hervé Planchenault, Président de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines et Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Mauldre Supérieure (SIAMS) gérant le réseau hydrographique de la Mauldre et de ses affluents, apporte tout son soutien aux Communes impactées.

Une réunion de crise s'est tenue dans la soirée du lundi 25 février 2019 au centre de secours de Méré. Le tuyau acheminant le pétrole brut n'était alors plus sous pression, mais la fuite n'était pas encore colmatée, l'origine de l'incident n'étant pas encore identifiée.

Les hydrocarbures sont présents dans les rus de la Coquerie, du Breuil, du Lieutel et de la Mauldre. Les Sapeurs Pompiers de Méré ont mis en place trois stations de pompage, une rigole le long des champs pour éviter tout effet retour, ainsi qu'un bassin tampon et un barrage en amont de Neauphle-le-Vieux pour isoler la zone sinistrée. Malgré ces mesures conservatoires, des hydrocarbures auraient franchi les barrages et atteint la Mauldre. Les opérations de pompage continuent au niveau de la source (ferme des grands prés) et en aval de Vicq.

En parallèle, les agents de la police de l'eau de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) ont effectué leurs premières constatations le mardi 26 février sur les cours d'eau, annonçant plusieurs mois d'opérations de dépollution.

Cœur d'Yvelines sera très vigilante quant à la mise en application des annonces de la société Total qui a assuré qu'elle prendrait en charge l'ensemble de ces opérations de dépollution et qu'elle indemniserait les agriculteurs et les propriétaires victimes. Afin de s'en assurer, le SIAMS a déposé plainte pour les faits.